



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

58,5 millions pour renforcer les infrastructures agricoles et intégrer davantage la durabilité dans les améliorations foncières

Le Conseil d'État propose un crédit-cadre de 58,5 millions de francs pour soutenir les améliorations foncières durant les années 2026-2029. Avec ce financement, le Canton de Vaud entend poursuivre l'amélioration des infrastructures agricoles, encourager la robustesse des exploitations et intégrer davantage les enjeux de durabilité dans les projets menés sur le territoire.

Les améliorations foncières constituent depuis plus d'un siècle un instrument essentiel du développement de l'espace rural. Elles permettent de soutenir des travaux d'améliorations foncières et la construction de bâtiments ruraux, particulièrement dans les régions de montagne. Elles offrent un cadre organisationnel pour gérer les aspects fonciers et financiers de projets publics ou privés de mise en valeur du sol. Ce dispositif est mobilisé dans des contextes variés : pôles de développement économique, constructions de logements, ouvrages d'intérêt public, protection contre les dangers naturels, ou encore aménagements communaux, ruraux et agricoles.

L'instruction des dossiers relatifs aux bâtiments ruraux, chalets d'alpage, murs de vigne ou installations agricoles est déléguée à l'Office de crédit agricole (Prométerre), tandis que la DGAV conserve la décision finale et la gestion du crédit à fonds perdu. La Société vaudoise des améliorations foncières complète ce dispositif en matière d'information, de coordination et de promotion.

Ces investissements bénéficient directement à l'économie cantonale : chaque franc de subvention génère plus de dix francs de retombées économiques au total, selon une étude fédérale.

Afin d'anticiper l'augmentation des besoins en infrastructures – notamment l'entretien des chemins agricoles, la gestion de l'eau ou les modernisations nécessaires à la réduction des impacts environnementaux – ce crédit-cadre est planifié sur trois ans, conformément au souhait de rallonger sa durée, exprimé lors de discussions préalables au Grand Conseil. Il permettra également de développer une nouvelle application informatique.

La durabilité fait l'objet d'un renforcement ciblé dans l'analyse et la sélection des projets. De plus, ce crédit-cadre continuera à soutenir la viticulture.

Les moyens affectés à la mesure « Réseaux écologiques / Paysage » sont augmentés à 1,93 million de francs, témoignant de l'importance accordée à la préservation du territoire agricole vaudois et de ses paysages.

La mise à jour de ce dispositif traduit la volonté du Canton de Vaud d'assurer une agriculture autonome, durable et robuste, en alignement avec les évolutions du contexte économique, et en coordination avec les politiques fédérales de soutien au secteur.

« Grâce à ce crédit d'investissement, le Canton de Vaud se dote d'un outil nécessaire et indispensable pour l'avenir de son agriculture », affirme Valérie Dittli en charge du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique (DADN).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 octobre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 00](tel:0213162000)

DADN, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, [021 316 61 98](tel:0213166198)

TÉLÉCHARGEMENT(S)